



ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT 42^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL DE LA 42^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT, TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2020 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

FORMANT QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le président de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, monsieur Hugues Massey, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare la 42^e assemblée générale annuelle de Tourisme Bas-Saint-Laurent ouverte.

2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Monsieur Hugues Massey agira à titre de président d'assemblée et madame Mélissa Caron, à titre de secrétaire d'assemblée. Sur une proposition de madame Catherine Gagné, secondée par monsieur Serge Guay, l'élection est adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée, monsieur Hugues Massey, fait la lecture de l'ordre du jour. Sur une proposition de madame Brigitte Dufour, appuyée par monsieur Serge Guay, l'ordre du jour est adopté tel que proposé. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 41^e assemblée générale annuelle du 4 juin 2019 et de celui de l'AGA spéciale du 29 janvier 2020

La lecture des procès-verbaux est omise puisque tous les ont reçus selon les délais prévus. Sur une proposition de monsieur Luc Généreux, appuyé par monsieur Serge Guay, les procès-verbaux sont adoptés tel qu'ils ont été déposés. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du président et du directeur général pour l'année 2019-2020

Le Bas-Saint-Laurent se portait très bien avant l'arrivée de cette tempête qui a frappé la planète. Notre saison estivale 2020 devait être la meilleure depuis plusieurs années. Soudainement, tout a dû s'arrêter. Toutefois, l'ATR va continuer de tenir le phare et de guider ses entreprises afin de passer au travers de cette crise ensemble. Nous sommes faits de la détermination et de la résilience de nos ancêtres et nous devons rester confiants. Nous allons nous adapter à cette nouvelle réalité et nous serons prêts pour la relance!

6. Présentation et adoption du rapport d'activité pour 2019-2020

Monsieur Pierre Lévesque, directeur général, présente le rapport d'activité 2019-2020 de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, passant ainsi en revue les actions réalisées au niveau de chacun des volets.

Points soulevés :

- Le nouveau comité touristique régional forme une excellente équipe.
- La nouvelle planification stratégique est débutée et nous poursuivrons le travail dans les prochains mois.
- L'entente mandat avec le ministère du Tourisme a été prolongée d'une année.
- Nous avons mis en place une nouvelle structure organisationnelle à l'interne et tout fonctionne bien.
- Les règlements généraux ont été adoptés en assemblée générale spéciale en janvier 2020.
- Nous avons réalisé une nouvelle politique d'accueil régionale ainsi qu'une politique de gestion de la documentation.
- Nous travaillons avec la firme Imédia pour la mise en place d'une nouvelle stratégie marketing.
- Nous sommes à créer un nouveau site Web pour les entreprises touristiques du Bas-Saint-Laurent.

Le directeur termine en remerciant le conseil d'administration qui nous a permis de revoir notre façon de faire pour donner davantage de place aux entrepreneurs. Avec la pandémie, nous parlons à nos membres et à nos élus plus que jamais.

Il est proposé par madame Claudine Boucher, appuyée par madame Martine Desbiens, d'adopter le rapport d'activité 2019-2020 de l'ATR du Bas-Saint-Laurent tel qu'il a été présenté. Adopté à l'unanimité.

7. Présentation et adoption du plan d'action 2020-2021 et du budget

Dans la situation actuelle, beaucoup de choses changent très rapidement. Entre autres, nous aurons une nouvelle EPRT 2020-2022 à laquelle l'ATR n'aura pas à injecter des montants. Le ministère du Tourisme mettra 800 000 \$ dans l'enveloppe 2020-2021 et 565 000 \$ dans celle de 2021-2022. De plus, un volet sanitaire permettra aux entreprises de réclamer des montants pour la mise en place de mesures en lien avec la covid.

En ce qui concerne le budget, présentement, il est de six mois puisque nous n'avons aucune idée de ce vers quoi nous nous dirigeons dans le contexte actuel. Nous avons une énorme baisse des revenus de la taxe sur l'hébergement. Nous avons droit à la subvention salariale d'urgence de 75 % et nous avons baissé les heures des employés. On ne veut pas prendre des montants dans nos réserves, mais plutôt les conserver pour la relance.

Questions :

- Comment doivent procéder les entreprises qui veulent bénéficier du retour de la TSH de janvier à mars annoncé par le ministre du Tourisme?
Dès que nous aurons l'information, elle sera affichée sur le site Web de l'ATR.
- Pourquoi l'EPRT 2020-2022 représente une baisse importante par rapport à l'enveloppe précédente? Simple parce que dans l'enveloppe 2016-2020, l'ATR mettait 260 000 \$ par année à même l'argent de la TSH. Dans la situation actuelle, nous n'avons pas d'argent pour mettre dans l'enveloppe et le ministère a donc décidé de faire une enveloppe avec ses fonds seulement.

Il est proposé par madame Louise Lacoursière, appuyée par madame Brigitte Dufour, d'adopter le plan d'action 2020-2021 et le budget six mois de l'ATR du Bas-Saint-Laurent tels qu'ils ont été présentés. Adopté à l'unanimité.

8. État de situation avec la covid-19

Certains points sont soulevés :

- En ce qui concerne les offres de forfaits proposées par le ministère, ceux-ci seront préparés par les réceptifs et les liens seront transmis à tous pour mettre sur les sites Web de l'ATR et des entreprises concernées. Ce sera le même procédé pour l'été et pour l'hiver.
- La Santé publique a confirmé la réouverture des régions sous peu. Nous sommes donc en attente.
- Le traversier Le Corégone ne sera pas en activité cet été à cause de la pandémie, ce qui est une perte économique importante pour la région.
- L'Épinoche du parc national sera aussi fermée à cause des mesures sanitaires trop exigeantes.

Les gens sont invités à faire part à l'équipe de l'ATR de toute fermeture ou changement d'horaires en lien avec la covid-19 pour la saison estivale.

9. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2019-2020

Le président d'assemblée invite madame Marielle Roy, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à présenter le rapport financier annuel de l'ATR du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Pour l'exercice terminé, les produits sont de **3 738 256 \$** pour des charges de **3 179 469 \$** pour un bénéfice net de l'ordre de **558 787 \$**. En début d'exercice, la Corporation avait d'inscrit à ses livres un surplus de **1 866 857 \$**. Le solde de fonds est de **362 035 \$**.

Madame Roy souligne que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus. Elle fait l'explication des revenus et des dépenses. Elle mentionne également que le montant de la réserve stratégique de **622 189 \$** a été affecté pour la relance (développement et promotion) selon les recommandations du ministère du Tourisme.

Sur une proposition de monsieur Charles Labrecque, appuyé par monsieur Sébastien Ouellet, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

10. Nomination des vérificateurs pour l'année 2020-2021

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a été choisie par le conseil d'administration comme vérificateur comptable pour un mandat de trois ans, soit pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

11. Adoption de la grille de cotisation des membres pour l'année 2020-2021

Dans la situation actuelle, il a été décidé par les membres du conseil d'administration de garder la cotisation des membres au même montant que l'an dernier, soit 287 \$ plus taxes. Pour les entreprises qui ne seront pas en activité cet été, la cotisation sera de 1 \$ pour la prochaine année.

Dans un même ordre d'idée, ils ont décidé d'offrir 50 % du montant de la publicité du guide touristique 2020-2021 en crédit pour des publicités de l'ATR (guide ou autre) d'ici juin 2021.

La grille de cotisation 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

Proposition faite par : madame Joanna Lortie;

Appuyée par : madame Catherine Gagné.

12. Élection du conseil d'administration

Les nouveaux règlements généraux ont permis d'ajouter deux sièges au CA, ce qui fait que chaque MRC a deux représentants autour de la table à l'exception de la MRC de La Mitis, étant donné que nous couvrons seulement une partie du territoire. De plus, c'est désormais le comité gouvernance qui s'occupe des mises en candidature au CA et qui demande un vote électronique si nécessaire.

Ainsi donc, voici donc les nouveaux élus pour les postes pairs qui étaient en élection cette année :

Siège 2 : Jean Santerre, Auberge Comme Au Premier Jour, réélu sans opposition.

Siège 4 : Denis Ouellet, parc national du Lac-Témiscouata, élu.

Siège 6 : Joanna Lortie, Hôtel Universel, élu sans opposition.

Siège 8 : Marlane Saint-Jean, La Libertad, élu sans opposition.

Siège 10 : Roxanne Bourgault, C Hôtels Le Navigateur, élu sans opposition.

Félicitations aux nouveaux membres élus et un immense merci à ceux qui nous quittent pour leur implication au cours des dernières années.

Sur une proposition de monsieur Serge Guay, appuyé par madame Louise Lacoursière, l'élection des nouveaux administrateurs est adoptée à l'unanimité.

13. Divers

En terminant, le directeur général tient à mentionner l'importance de respecter les mesures sanitaires afin que nous ne soyons pas la cause d'éclosions, ce qui ferait mal paraître l'industrie touristique. Soyons vigilants!

15. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Serge Guay, appuyé par monsieur Charles Labrecque, de lever la séance. Adopté à l'unanimité. La séance est levée à 15 h 45.

Hugues Massey, président d'assemblée

Mélissa Caron, secrétaire d'assemblée